

Ecole :

Commune :



MOTION du CONSEIL des MAITRES

Pas de formation par compagnonnage

Le ministère s'obstine à mettre en place une réforme de la formation dont nous demandons l'abandon.

Dès la rentrée prochaine, les professeurs stagiaires, lauréats du concours 2010, seront nommés dans les écoles, accompagnés par « des enseignants expérimentés » et ne bénéficieront, au mieux, que d'un tiers de leur temps de service pour de la formation. En supprimant l'organisation actuelle de l'année de stagiaire PE 2 à l'IUFM, le ministère confirme que le compagnonnage constitue l'essentiel de la formation.

Nous dénonçons vigoureusement les conditions d'organisation de cette année de stage, qui ont pour conséquence de mettre en difficulté les enseignants stagiaires et de désorganiser les écoles au détriment des élèves et des équipes.

Nous nous opposons à un dispositif de compagnonnage fondé sur des personnels non qualifiés et non formés à des missions de formation professionnelle.

Nous sommes résolument aux côtés de nos collègues stagiaires qui seront accueillis dans les écoles et qui veulent une véritable formation professionnelle en IUFM. Nous exigeons qu'ils soient accueillis dans un dispositif basé sur une véritable formation professionnelle à l'IUFM et accompagnés par des maîtres formateurs. Nous demandons à ce que les missions des maîtres formateurs soient confirmées et que des formations au CAFIPEMF soient engagées dès maintenant.

Le conseil des maîtres